

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Band: 3 (1928)
Heft: 7

Artikel: Une inaction qui devient une complicité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-708257>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Je suis persuadé que les difficultés inévitables d'une adaptation aussi grosse de conséquences seront rapidement surmontées; les sous-officiers comme nos cadres en général, manquent de métier; ils ne manquent ni d'intelligence ni de cœur; ils se mettront avec courage à leur besogne; ils seront fiers de devenir de véritables chefs; ils sauront non seulement commander leurs escouades, mais faire preuve d'initiative et d'émulation.

Enfin et surtout, le sous-officier conducteur d'hommes dans le terrain demeure l'agent indispensable du service intérieur, il faut entendre non pas seulement le maintien en bon état du personnel et du matériel, mais l'action morale indispensable au progrès intérieur, à l'esprit de la troupe.

Vivant continuellement avec leurs soldats, les sous-officiers exercent sur eux continuellement l'influence de leur enseignement et de leur exemple; devenant des chefs capables d'initiative et de décision, ils verront cette influence grandir et se préciser; ce qu'ils inculqueront à leurs hommes ce seront à coup sûr les principes d'une instruction technique et tactique raisonnée; mais ce seront aussi les principes tout courts du devoir; faire faire à de jeunes soldats l'apprentissage de ce devoir collectif, leur montrer la nécessité d'une discipline qui coordonne les volontés individuelles pour les faire servir à un but supérieur, tirer de toutes les occasions du service des leçons pratiques de dévouement, de camaraderie, d'oubli de soi-même, de confiance réciproque, d'obéissance et de solidarité, telle demeure la haute et noble tâche de notre corps de sous-officiers, telle est immédiatement la mission dont les sous-officiers du Régiment genevois sauront se montrer dignes.

Lieut.-col. Paul-E. Martin.

(du «S.-Off.» de Genève.)

Cdt. R. I. 3.

Une inaction qui devient une complicité.

La destruction de la Patrie n'est pas une opinion: c'est un crime.
Alb. Sarraut.

Nous lisons dans le Sous-Off. de Genève l'intéressant article que nous reproduisons ici:

Il y aura bientôt une année que le premier numéro de «La Révolution Pacifiste», dont la rédaction est, de notoriété publique, au Locle, est sorti de presse. Les journaux nous apprennent que le No. 9 qui porte la date de 1927, aurait été distribué dans certaines boîtes aux lettres de Genève. A la suite d'articles destinés sans doute à rassurer les lecteurs, on y trouve des lignes de Romain Rolland. Cet écrivain qui était «au-dessus de la mêlée», éprouve le besoin de descendre sur terre pour nous exposer «la tâche positive des opposants à la patrie et à la guerre». Plus loin, la naïve Mlle Descœudres tombe en pamoison devant la déclaration en faveur du désarmement, faite à Genève par le représentant officiel d'un gouvernement d'assassins, de pillards et d'escrocs, à l'assaut d'une civilisation qui n'est pas la leur et dont ils ont juré la perte. Enfin, «La révolution pacifiste» invite à l'action pour le refus collectif du service militaire.

On se trouve donc en présence d'une organisation qui prêche contre la Constitution et encourage à commettre des délits en organisant le refus collectif du service militaire. On se demande avec angoisse ce qu'attend pour agir, le gouvernement qui a le devoir de nous

défendre. Sortira-t-il enfin de son inaction, ou bien celle-ci est-elle voulue? ou plutôt lui est-elle imposée?

En présence d'une telle carence des autorités, il ne reste plus dès lors au peuple suisse que la ressource de se défendre lui-même contre le suprême péril qui l'assiège, car la nation qui ne se défend pas ne mérite plus de vivre. Et comme la Suisse veut vivre, il faut qu'elle se défende.

Elle se défendra!

(Neversharp.)»

Correspondance.

Nous recevons du Dr. C. de Marval la lettre suivante:

Monruz-Neuchâtel, le 15 mars 1928.

Monsieur le 1er Lieut. Dunand, rédacteur du
«Sous-Officier Suisse»,

Genève, Escalade 8.

Monsieur,

On a bien voulu me signaler un article sur le comité suisse de la fête nationale, article signé «Neversharp», paru dans le No. 4 du «Sous-Officier Suisse» (16 février, pages 13 et 14) dans lequel on lit:

«... Jusqu'à preuve du contraire, il y a donc tout lieu de croire que l'assemblée générale (du comité de la fête nationale) n'a pas été réunie depuis tantôt trois ans! Trois années pendant lesquelles le bureau a dirigé à son gré les destinées de la société!...»

En ma qualité de membre de ce comité depuis bien des années, permettez-moi de venir vous dire que l'assemblée générale a été régulièrement convoquée, et s'est tenue

le 1er février 1922 à Berne

le 24 avril 1923 à Berne

le 25 mars 1924 à Berne

le 24 mars 1925 à Berne

le 8 mars 1926 à Berne

le 7 mars 1927 à Berne, et enfin le 12 mars 1928.

Il intéressera certainement vos lecteurs de savoir que tous les membres présents à cette dernière assemblée ont adhéré à la proposition du bureau d'attribuer le produit de la collecte du 1er août 1929 à la Fondation du «Don National».

En vous priant de publier la rectification qui précède, sous la forme qui vous paraîtra opportune, veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

C. de Marval.

Post-scriptum: Nous sommes heureux d'enregistrer cette rectification et nous nous excusons d'avoir ignoré les assemblées dont parle notre honorable correspondant. (Réd.) —



Die Gebirgs-Telegraphen-Komp. 16 im Winter-Wiederholungskurs und an der Olympiade in St. Moritz.

Zum erstenmal seit der Grenzbesetzung 1914/1918 hatte eine Truppeninheit wieder Gelegenheit, ihren Dienst im winterlichen Hochgebirge zu absolvieren. Es betraf dies die Geb. Tg.-Kp. 16 unter dem Kommando von Herrn Major Walter Sulser von Chur. Diese Kp. war gemäss Aufgebotsplakat zu einem Winter-Wiederholungskurs vom 6.—18. Februar auf den Korps-Sammelplatz Chur kommandiert. Eine weitere Bestimmung war Dislokation nach Bergün (1376 m ü. M.) und spätere Abkommandierung von da nach St. Moritz (ca. 1800 m ü. M.). Es ist nun klar, dass ein Winterdienst an die Führung und aber auch an den Mann ganz andere Aufgaben stellt, als ein Dienst im Sommer oder wenigstens in der schneefreien Zeit. Deshalb wurden auf dem Korps-Sammelplatz nebst warmen Winterbekleidungs-Gegenständen auch entsprechende Transportmittel gefasst; das sind für die Leute Skier, Schnee-